

MARYSE TRIPIER,
Professeur émérite de sociologie
URMIS , CNRS, Université Paris-Diderot.

ANDREA REA (1)
Chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles
Directeur du Groupe d'études sur l'Ethnicité, le Racisme, les Migrations et l'Exclusion
(GERME)

Journée d'étude franco-italienne, « Immigration et marchés du travail », 8 avril 2008, Aix en Provence

« L'immigration ouvrière en France, du "gastarbeiter", au "sans papiers" «

I/L'essor de l'immigration dans les années 60

Le laisser-faire : la noria

Les années 1954-1974 voient s'opérer une nouvelle concentration du capital, une hausse continue de la productivité du travail et une extension des emplois productifs. Entre 1954 et 1974, l'industrie gagne plus de 900000 emplois et le BTP, 1 million. La CSP ouvrière passe de 7,6 millions en 1954 à 8,5 millions en 1975. L'organisation du travail change et entraîne l'émergence de nouvelles figures ouvrières : O.S., ouvriers professionnels, techniciens qui ne sont pas le pur prolongement des distinctions anciennes entre ouvriers de métiers et sans-métiers. Les effectifs de salariés agricoles continuent de baisser au profit des ouvriers d'industrie.

L'apport de nouvelles couches ouvrières se fait par le renouveau de l'immigration, le travail des femmes, un afflux de jeunes issus de la paysannerie et de la classe ouvrière de la petite industrie rurale.

Une fois de plus, l'immigration se réouvriérise : En 1954, sur 100 actifs étrangers on trouvait 65 % d'ouvriers. En 1975, ce taux est de : 77,3%. Dans le même temps, la part des étrangers dans la CSP ouvrière (sans les salariés agricoles) passe de 6,1 % en 1954 à 14,1 % en 1975. Ses proportions rechuteront avec la crise (12,7% en 1990) et la mobilité vers le travail d'exécution dans les services. La population étrangère double, en chiffres absolus, entre 1954 (1M 765 étrangers) et 1975 (3M 442 étrangers). L'essor de

cette nouvelle vague migratoire est lié à une nouvelle phase de croissance dans les pays développés d'Europe de l'ouest, sous la dénomination, parfois trompeuse, des "trente glorieuses". [INSEE, 1981]

Les conditions dans lesquelles s'effectuent les entrées après-guerre sont nouvelles. On a parlé d'immigration clandestine, sauvage. Malgré la disparition de l'ancienne S.G.I. patronale, l'Etat ne fait pas fonctionner le nouvel Office National d'Immigration (ONI) créé en 1945 et laisse se développer les initiatives patronales et les réseaux d'embauche communautaire. Cette population n'est donc pas accueillie, elle est sans garantie, surexploitée dans le travail et mal, si ce n'est pas logée...

Le modèle auquel se réfère le patronat est celui des migrations tournantes : les travailleurs sont supposés venir seuls, loger en foyer ou comme ils peuvent, rester un temps court et être remplacés par d'autres, en fonction des besoins conjoncturels et sectoriels de l'industrie. L'immigration temporaire, la " noria ", qui verrait sans cesse se renouveler un volant de main-d'œuvre jamais stabilisée, apparaît comme une solution efficace aux besoin de main-d'oeuvre.

Le décalage entre les projets de la Libération (maîtrise des flux d'entrées et assimilation de la population étrangère) et la réalité du laisser-faire est manifeste. 80 % des entrées de 1968 se font hors de l'Office National d'Immigration. Or cette immigration n'est " nullement clandestine ". La plupart des travailleurs entrent, certes sans contrat, mais tout à fait légalement, munis d'un passeport. Même l'entrée sans passeport peut être régularisée, moyennant une redevance, qui a valeur d'amende et, paradoxe, sert à financer l'ONI qui vit ainsi des dérogations à son propre monopole. En réalité, ce système permet, en faisant durer la période de régularisation, d'employer illégalement les étrangers. Le principal acteur de la politique d'immigration reste, en fait, le patronat [Tripiet 1990]

L'immigration européenne des années 1960 résulte des transformations des marchés de l'emploi. Les pays industrialisés mènent des politiques de recrutement de main-d'œuvre étrangère et des politiques sociales qui constituent des facteurs d'attraction à une armée de réserve internationale. L'objectif est de faire face à un nouvel essor de la production au moindre coût en salaires, en prestations sociales et en investissement technologique. Granotier, le premier à étudier l'immigration d'après-guerre en France, écrit que « Pour le capitalisme français, l'armée de réserve

est encore un peu en Bretagne, mais surtout dans l'Europe méditerranéenne du sud et de plus en plus en Afrique du nord et de l'ouest » [1970, p. 28].. Comme depuis le début de la première révolution industrielle, la constitution d'une « armée industrielle de réserve permet de réduire les coûts de la main-d'œuvre. Bien que la dénomination prenne naissance en Allemagne, la principale figure du travailleur immigré est celle du *Gastarbeiter*, l'ouvrier salarié dans l'industrie. Le travailleur immigré est inscrit dans le rapport social fordiste, car bénéficiant progressivement de la protection sociale, de droits syndicaux et ayant accès à la sphère de la consommation privée, tout en étant racisé, inférieur et bénéficiant d'une citoyenneté partielle. Pour pérenniser la segmentation du marché du travail, le plus efficace est le système des migrations tournantes de célibataires, qui interdit dans son principe, toute stabilisation des immigrés.[Meillassoux,1975]

Le modèle migratoire du *Gastarbeiter* a contribué à propager la figure utilitariste du travailleur immigré, venant vendre sa force de travail selon les besoins de l'économie et appelé à en repartir ou à rester en marge de la société. La discrimination à l'égard des immigrés a longtemps été considérée comme la conséquence naturelle, voire légitime du statut d'étranger. Il s'agit de discriminations légales (inégalités d'accès des immigrés à un grand nombre de droits politiques, civiques, syndicaux, sociaux). Dans la mesure où l'Etat est souverain en matière d'attribution des droits, la préférence nationale s'inscrit dans les faits. L'altérité sociologique d'immigré est renforcée par l'altérité juridique d'étranger, dont l'efficacité est attendue pour maintenir les immigrés à l'écart de la société. Le travailleur immigré est ainsi doublement exclu de l'Etat nation et de l'Etat de droit, comme le suggérait Lochak [1985] en vertu l'absence de véritable protection juridique (avant 1980) et d'une protection sans cesse précarisée (depuis 1980).

Une condition particulière : centralité au travail, marginalité hors travail

Issus le plus souvent d'une zone rurale, sans contrat de travail, souvent sans papiers, au moins dans un premier temps, dans l'illusion du provisoire, mal-logés dans un habitat ségréatif, sans droits, leur situation accuse un tel écart par rapport à l'évolution des normes ordinaires, que l'immigration apparaît comme une enclave du tiers-monde

dans la société de consommation. Les salaires, les conditions de travail, l'état de santé subissent également des écarts importants par rapport à la moyenne de la classe ouvrière.

La situation matérielle des immigrés de l'époque fordiste, leurs rapports aux ouvriers nationaux et à l'action syndicale renvoient à leur statut d'ouvrier spécialisé (OS), alors en pleine extension, statut « à horizon fermé », sans mobilité professionnelle et sociale. [Tripier, 1990, Sayad, 1995]. Dans les entreprises, se superposent une hiérarchie professionnelle et une hiérarchie « ethnique ». [Linhart, 1978] Le patronat tient souvent, à propos de ces « classements », un double langage. Il déclare n'agir qu'en fonction de critères abstraits : la compétence, la productivité et valorise la communauté d'entreprise dans le jeu de la concurrence. Dans les faits, il s'appuie sur des différenciations qui ne sont ni techniques, ni économiques. Le recrutement de chefs du personnel issus de l'administration coloniale pour « gérer » les relations avec les immigrés dans les usines et les foyers en a témoigné. On peut cependant dire, avec le recul, que le travail étant la principale préoccupation des immigrés et leur source ultime de légitimité, le statut d'ouvrier a plutôt engendré des identifications positives. « A l'usine je suis un ouvrier, dehors je suis un étranger » résume cette expérience.

II/ Les années 80 : Des tendances divergentes

Les décennies qui suivent vont être affectées d'un double mouvement, d'une part la stabilisation des immigrés venus dans les années soixante, d'autre part, la montée de la catégorie des sans papiers, liée à la fermeture des frontières. Pour la première fois entre 1975 et 1982, l'immigration des membres des familles a été supérieure à celle des travailleurs. L'analyse des deux recensements (1975-1982) fait apparaître une augmentation de 8,5 % des ménages « étrangers », soit plus que l'augmentation de la population étrangère totale (7 %), avec des disparités importantes par nationalité et plus de familles nombreuses que chez les Français. Dans le même temps, les étrangers résidant en foyer passent de 175 610 personnes en 1975 (chiffre sous-estimé) à 128 460. Aujourd'hui, la question du vieillissement des travailleurs immigrés fait l'objet d'une médiatisation accrue. Parmi eux certains logent encore dans les foyers de travailleurs migrants. [Bernardot, 1999]

L'accroissement intrinsèque de la population étrangère indique que l'immigration, contrairement à ce que prévoyaient les entrepreneurs, les syndicats, les pouvoirs publics et les immigrés eux même est devenue une migration de peuplement. Ce processus recouvre le regroupement familial et l'augmentation du nombre des naissances en France. Depuis les années quatre-vingt, la situation de la population étrangère se diversifie et subit des influences contradictoires. La stabilisation, appuyée par des combats syndicaux, entraîne une amélioration des conditions d'existence. Plus d'hommes, autrefois isolés, vivent en famille, dans des HLM, plutôt que dans des bidonvilles, des hôtels ou des foyers, leurs enfants sont scolarisés. Les acquis de 1968, et notamment la suppression des contrats de 3 mois (qui referont surface plus tard sous forme de CDD) entraînent une stabilisation dans les entreprises. Le grand acquis en terme de sécurité que représente la carte de dix ans (1984), ainsi que la régularisation de 1981 laissaient augurer un meilleur traitement de ces populations par la " gauche ". Une partie de la population d'origine étrangère voit ainsi se réaliser non pas un projet d'épargne rapide avec retour au pays, mais une insertion progressive dans les couches populaires et un accès à plus de droits sociaux.

Dans le même temps, la montée du chômage, de la pauvreté, l'instauration de dispositions répressives, la banalisation des idées racistes précarise cette population. Celle-ci se heurte à la crise de l'emploi ouvrier en général (cf. le développement des plans de licenciement massifs), au mal-vivre dans un habitat délaissé et les jeunes issus de l'immigration connaissent la galère. Mais, outre ces difficultés, qui tiennent à leur place dans l'économie et à leur condition sociale, cette population connaît des problèmes spécifiques. Les " pères " apparaissent précocement usés par leurs conditions de travail, particulièrement vulnérables au chômage et souvent sans perspectives de reconversion. Les jeunes, en particulier ceux issus de l'immigration post-coloniale, ayant grandi en France, voient leur volonté d'insertion bloquée par des mécanismes ségrégatifs qui se nouent dès l'école, par la stigmatisation de leurs quartiers de résidence ou de leurs origines religieuses et par la discrimination à l'embauche [AUBERT, TRIPIER, VOURC'H eds 1997]. La dépendance de l'emploi étranger à l'égard du devenir d'ensemble de la classe ouvrière et de l'industrie, malgré quelques îlots de segmentation persistants, est révélée par l'analyse du

chômage, plus fort que chez les nationaux. Au-delà des actifs ayant un emploi recensé, les travailleurs immigrés comptent des chômeurs et des clandestins qui sont la fraction “invisible” d’une fraction étrangère, elle-même plus hétérogène que dans les années soixante. Si, à l’époque, une frontière nette semblait différencier les immigrés des Français, aujourd’hui les immigrés eux-mêmes sont au cœur d’un processus qui stabilise les uns et marginalise les autres.

La tentative de maîtrise des flux : répression et précarisation.

En juillet 1974, le gouvernement français, après avoir tenté de maîtriser et de sélectionner les flux d’entrées, crée un secrétariat d’Etat et décide de suspendre l’immigration. On peut considérer cette année comme un tournant qui inaugure une nouvelle période dans la gestion des flux migratoires. Un des effets de cette suspension et de la politique restrictive à l’égard du séjour des étrangers et du regroupement familial sera, paradoxalement, de stabiliser la population étrangère et d’inaugurer l’ère des sans papiers.

Depuis la suspension de l’immigration et les aléas d’une politique d’ “aide au retour” initiés en 1974, la politique officielle de la France s’est articulée, quelles qu’aient été les orientations gouvernementales, autour de deux volets présentés ensemble comme un diptyque unique et indissociable : la maîtrise des flux d’entrée et le contrôle de l’immigration “clandestine”, d’un côté, l’insertion des immigrés légaux et “installés”, de l’autre.

La France a rallié le groupe de pays européens liés par l’Accord de Schengen, conclu en 1985, en vue d’un contrôle accru des frontières européennes. Outre ce traité, de très nombreuses mesures législatives et réglementaires sont venues compléter le dispositif de verrouillage des frontières nationales (refus du droit de séjour, exécution des mesures d’éloignement...). Désireux de “sécuriser” une “opinion publique” inquiète des effets de la restructuration économique et de la construction européenne, les gouvernements successifs ont constamment et délibérément mis en pratique les mesures restrictives. Il en résulte une précarisation fondamentale de la condition d’ “immigré” en France. En butte à une suspicion généralisée, tous les

“immigrés”, sont soumis à un contrôle et une pression sécuritaire accrus. Ce diptyque “contrôle-insertion”, fonctionne finalement, au profit du premier volet et au détriment du second.

Tous les aspects de la vie des étrangers en France ont fait l'objet de mesures restrictives, au titre d'une volonté de contrôle accrue. Ainsi sont apparus la restauration des visas de courte durée (et le pouvoir discrétionnaire de les refuser), la fabrication “sur place” de « sans-papiers » auparavant régulièrement installés (cas des enfants et conjoints d'étrangers, des parents d'enfants français), la suppression ou la réduction de certains droits acquis, la limitation du regroupement familial, le contrôle des mariages “mixtes” et la possibilité pour la puissance publique de s'y opposer, la réduction de la protection sociale et sanitaire, la limitation drastique du droit d'asile, l'extension de la rétention administrative l'accélération des expulsions...La plupart de ces mesures s'appliquent officiellement aux résidents irréguliers ou en cas de menace contre l'ordre public, mais elles concernent aussi leurs ayants droit, et, comme telles rendent la situation de “réguliers” de plus en plus précaire. Elles menacent de fait l'ensemble des étrangers [GISTI (1993)]. Ces tendances se sont renforcées encore depuis la création de Ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale en 2007

La construction européenne, a eu, parallèlement pour corollaire, l'extension des droits sociaux et politiques des ressortissants de l'Union européenne: liberté de circulation et d'installation, accès à la fonction publique, droit de vote aux élections municipales... A contrario, les immigrés issus des ex-colonies quoique souvent plus anciennement installés, plus francophones que des ressortissants de l'UE, voient leur mobilité et leur intégration réduite, les non européens peuvent de moins en moins accéder à l'Europe.

III/les nouveaux marchés du travail et la montée des « irréguliers ».

Depuis 1990, l'immigration a repris en Europe bien que sous des formes différentes. L'Espagne et l'Italie sont les premiers à avoir initié l'accueil massif de nouveaux migrants, essentiellement pour des raisons de travail. Toutefois, même les pays de l'Europe du Nord ont renoué avec l'immigration de travail, surtout saisonnière et temporaire. S'y ajoute la mobilité de nombreux travailleurs

venant des nouveaux États membres de l'Union européenne qui sont passés de l'irrégularité de leur séjour à leur régularisation alors qu'il n'en va pas nécessairement de même de leur inscription sur le marché de l'emploi.

Pour Castles [2002], la mondialisation conduit plus que jamais à faire appel à l'immigration pour les « 3-D Jobs » (*Dirty, Demanding and Dangerous*). Cependant, l'occupation de la main-d'œuvre étrangère connaît un déplacement des secteurs d'activités : de l'industrie vers les services. En Europe, l'agriculture, l'horticulture, la construction, l'hôtellerie, la restauration, la confection et les services représentent des secteurs d'activité à haute intensité de travailleurs immigrés. Pour Marie [1995 ; 1997], les nouveaux immigrants, mais pas seulement eux, sont en butte aux transformations des stratégies entrepreneuriales, fondées sur l'externalisation des coûts salariaux, tout particulièrement avec la sous-traitance en cascade, et sur la précarité et la flexibilité du travail. Le nouvel usage de l'emploi des étrangers irréguliers constitue ainsi la forme extrême d'un mode de gestion qui se généralise avec le développement de l'emploi atypique ou précaire. « L'étranger 'sans titre' des années quatre-vingt a dessiné les traits d'une figure sociale nouvelle : le salarié néolibéral » [Marie, 1999, p. 355].

L'appel de main-d'œuvre clandestine par quelques secteurs et sa mobilisation par les réseaux ethniques instaurent une immigration en chaîne. L'emploi des nouveaux migrants se concentre dans des secteurs peu délocalisables. Le poids des irréguliers dans l'économie est relativement faible bien qu'important sectoriellement [Morice, 1998]. Dans la confection, l'emploi des irréguliers s'apparente à de la délocalisation sur place [Terray, 1999]. Pour être compétitif sur le marché international, des « zones de travail gris » se constituent où des travailleurs immigrés déclarés côtoient des irréguliers [Brun, 2003]. La sous-traitance en cascade permet de brouiller ce système et d'éviter la responsabilité des donneurs d'ordre. Ces travailleurs sont totalement subordonnés à leur employeur qui définit les critères de sélection et de recrutement. Les rapports entre salariés, entre salariés et syndicats sont ainsi bouleversés par la sous-traitance, le précaire, les divisions ethniques. Le recours à l'intérim permet d'associer précarité de l'emploi et précarité de séjour tout en assujettissant toujours plus les travailleurs à leurs employeurs. Toutefois, l'usage de l'intérim est déjà remplacé par un système plus flexible et moins onéreux : la prestation transnationale de

services qui voit des entreprises étrangères venir avec des travailleurs détachés et recrutés dans le pays d'origine, système légal d'un nouveau processus de « l'immigration sans immigrés ».

Le maintien des nouveaux migrants dans un statut de séjour irrégulier ou précaire, constitue désormais une composante de la politique européenne d'immigration malgré des volontés d'instaurer de nouvelles régulations de main-d'oeuvre [Sassen, 2000 ; Fassin et Morice, 2001 ; Bribosia et Rea, 2002]. Contrairement à la figure fordiste du *Gastarbeiter*, il ne s'agit plus de maintenir les travailleurs immigrés dans une position intégrée mais infériorisée. Des immigrés peuvent dorénavant vivre longtemps à l'intérieur des frontières des États européens tout en étant maintenus, aux frontières des institutions de l'État de droit et de l'État social.

Il s'agit toujours d'une tentative de réduction du coût du travail qui s'accompagne de tentatives de démantèlement du droit du travail, d'une déréglementation des activités économiques, voire du détournement du droit commercial pouvant friser l'illégalité. Cette situation exacerbe la concurrence sur le marché de l'emploi et introduit de nouvelles divisions. Le fait d'être un clandestin favorise cet usage, mais n'est pas la cause du travail illégal [Fassin *et al.*, 1997]. Ces travailleurs sont alors confinés au règne de la combine, tributaire du clientélisme, du clanisme et de la corruption, poussés aux frontières de l'illégalisme.

Diversification et féminisation

L'intensification des flux migratoires contemporaine s'accompagne d'une diversification des caractéristiques des migrants. Cette différenciation concerne particulièrement le genre, l'âge, le niveau d'étude, la nationalité, l'urbanité des migrants. Les femmes jouent dorénavant un rôle moteur. Les nouvelles migrations montrent l'importance croissante des femmes dans l'immigration de travail [Phizacklea, 1983]. Les travaux empiriques prenant le travail des femmes et leur fonction dans les migrations internationales se multiplient, en particulier autour de trois marchés : la domesticité, le *care* et la prostitution. Sur base d'une recherche internationale, Ehrenreich et Hochschild [2003] proposent le concept de « global care chain » pour saisir les migrations féminines de la mondialisation en insistant sur le caractère transnational des familles concernées. Le concept de travail domestique, selon Parrenas [2000], implique un

transfert international du travail reproductif du Sud vers le Nord impliquant trois catégories de femmes : les classes moyennes et supérieures des pays d'accueil, les migrantes domestiques et les femmes trop pauvres pour migrer du Tiers-monde. Ces femmes deviennent des *breadwinners* dans leur pays d'origine, remplissant souvent le même rôle que les hommes migrants assuraient par le passé.

La diversification de la figure du migrant tient aussi à la multiplication des origines nationales des immigrés arrivant en Europe. Les nouveaux immigrés proviennent de pays de plus en plus divers. Les recherches sur les migrations de travail en Europe [Triandafyllidou et Gropas, 2007] montrent également une différenciation de l'origine sociale du migrant. Ce dernier n'est plus l'analphabète ou le rural de la période fordiste. Les nouveaux migrants sont parfois hautement scolarisés même s'ils effectuent des travaux déqualifiés.

Des études relatives aux sans-papiers [Brun et Laacher, 2001] montrent que les nouveaux migrants sont aussi issus des classes moyennes de leur pays d'origine, viennent des villes et possèdent des diplômes.

Le slogan "*Sans papiers mais nullement clandestins*" a été popularisé par le comité de St Bernard : ces sans papiers refusaient d'être assimilés à des clandestins ; certes ils sont en situation irrégulière au regard du séjour mais la majorité d'entre eux sont entrés avec un titre de séjour. Ils ont été "réguliers" pendant plusieurs années et ce sont les lois qui les ont plongé dans l'illégalité. En effet, l'asile politique a été en France en constante régression [LEGOUX L. 1999], et les lois Pasqua ont fabriqué "des inexpulsables-irrégularisables". Etudier en France devient de plus en plus difficile pour les "non-européens" (des pays pauvres surtout), rester après les études est impossible, sauf en cas de mariage. A ces sans papiers, fabriqués sur place, s'ajoutent désormais des migrants qui prolongent leur séjour au-delà du visa de tourisme, quand ils l'ont obtenu, ceux qui restent après avoir été déboutés du droit d'asile, ou avoir accompli leur mission saisonnière, et ceux qui, après un périple souvent mortel et de plus en plus long, arrivent clandestinement en Europe, ceux et surtout celles, victimes du trafic d'êtres humains. On estime aux Etats-Unis à 12 millions de personnes, les « illégaux ». Loin d'être à la marge, cette population est devenue une composante du marché du travail, victime de la fermeture des frontières, dans une situation pire que celle du *gastarbeiter* des années 70.

Conclusion

Le système de la noria n'a pu perdurer en Europe, car il repose sur une vision a-sociologique du phénomène. Toute migration provisoire, même la plus encadrée, se transforme en une migration de peuplement. Penser les hommes comme une simple force de travail, ignorant leurs capacités d'action, visant à les transformer en objets passifs que des Etats pourraient appeler et renvoyer à leur guise, ne peut jamais advenir totalement dans les Etats démocratiques.

Le retour à l'utilitarisme économique, qui sous-tend le concept d'immigration choisie, semble réhabiliter les vieilles illusions sur l'immigration « jetable » de travailleurs qu'ils soient qualifiés ou non. Ce que cette politique veut ignorer et qui s'avère inédit, c'est l'existence d'un peuplement déjà recommencé, celui des familles de sans papiers, qui vivraient durablement en Europe accompagnées d'enfants qui y grandiraient, en étant scolarisés mais dans la peur constante de l'expulsion et sans aucune existence sociale. Il s'agit là d'un nouveau défi démocratique.

(1) Dans la mesure où cette communication utilise de larges extraits de livre que nous avons écrit ensemble et qui est en cours de réédition en 2008 (TRIPIER[2003]*Sociologie de l'immigration* (avec Andrea Rea) - Novembre - - Paris, La Découverte, Repères, n°364) il m'a paru nécessaire d'associer Andrea Rea le nom d'Andrea Rea à cette communication et à une éventuelle publication ultérieure.

Références bibliographiques

Les parties I et II, sont une réécriture de travaux déjà publiés par Maryse Tripier, où l'on trouvera de nombreuses références bibliographiques sur la période qui n'ont pu être reprises ici.

TRUPIER[2003]*Sociologie de l'immigration* (avec Andrea Rea) - Novembre - Paris, La Découverte, Repères, n°364

TRUPIER [2004] « Immigration et dynamiques ouvrières », in Bouffartigue P. (Éd.), *Le retour des classes sociales*, Paris, La Dispute, pp. 175-187.

TRUPIER[2002](avec Jean-Luc Richard) « "Quelle intégration", synthèse introductive », in Héran F. (Éd.), *Immigration, marché du travail et intégration*, Paris, La Documentation française, , p. 285-297.

TRUPIER[1998] avec Valérie Simon: « Immigrés en France:La longue marche vers l'égalité? » in « *Images et mouvements du siècle-chronique sociale* » publication de l'Institut d'Histoire sociale de la CGT », tome 3 [1997] F.AUBERT, M.TRUPIER, F.VOURC'H eds *Jeunes issus de l'immigration : de l'école à l'emploi*, ouvrage collectif, juin, CIEMI, L'Harmattan., 267 pages

TRUPIER[1990]*L'immigration dans la classe ouvrière en France*, Ed CIEMI-L'Harmattan. Paris, 332p

GRANOTIER B.,[1970] *Les travailleurs immigrés en France*, Maspero, Paris.

SAYAD A. [1995], "L'immigré, OS à vie", in SAYAD A. [1999], *La Double absence*, pp. 233-253.

MEILLASSOUX C. [1975], *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero.

LOCHAK D. [1985], *Etrangers, de quel droit ?* Paris, PUF.

BERNARDOT M. [1999], « Chronique d'une institution : La Sonacotra, 1956-1976 », *Sociétés contemporaines*, n°33-34, pp. 39-58.

LINHART R. [1978], *L'Etabli*, Paris, Minuit.

Des extraits et certaines références bibliographiques de la partie III, sont incluses dans la réédition pour 2008 de *Sociologie de l'immigration* (avec Andrea Rea) - Paris, La Découverte, Repères, n°364, 2003, op cité

CASTLES S. [2002], "Migration and Community Formation under Conditions of Globalization", *International Migration Review*, Vol. 36, n°4, pp. 1143-1168.

GISTI (1993), *Le guide sur les droits des étrangers*.

INSEE, RGP 1990, Les étrangers en France, Contours et caractères, mai 1994

LEGOUX L. (1999), "La politique d'asile", *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, La Découverte, pp. 341-351.

- MARIE CL.-V. [1995], « Le travail illégal entre modernisation et précarité », *Migrations société*, vol 7, n°39, pp. 31-64.
- MARIE CL.-V. [1997], « A quoi sert l'emploi des étrangers », in FASSIN D., QUIMINAL C. ET MORICE A. (eds), pp. 145-175.
- MORICE A. [1998], « Trafics de main-d'œuvre et emploi illégal, les irréguliers dans l'état des textes et des pratiques », *Hommes et migrations*, n°1214, pp. 28-37.
- TERRAY E. [1999], « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », in BALIBAR E. *et al.* (Eds), *Sans papiers: l'archaïsme fatal*, La découverte, coll "Sur le Vif", pp. 9-34.
- BRUN F. [2003], « Les immigrés et l'évolution du marché du travail en France », *Migrations société*, vol.15, n° 85, janvier-février.
- BRUN F ET LAACHER S [2001], *Situation régulière*, Paris, L'Harmattan.
- BRIBOSIA E. ET REA A. (Eds) [2002], *Les Nouvelles migrations*, Bruxelles, Editions Complexe.
- FASSIN D. ET MORICE A. [2001], « Les épreuves de l'irrégularité : les sans-papiers entre déni d'existence et reconquête d'un statut », in Schnapper D. (éd.), *Exclusions au cœur de la Cité*, Paris, Anthropos, pp. 261-309.
- FASSIN D., MORICE A., QUIMINAL C. (Eds) [1997], *Les Lois de l'inhospitalité*, Paris, La Découverte.
- SASSEN S. [2000], *Guests and Aliens*, New York, New Press.
- PHIZACKLEA A. (éd.) [1983], *One Way Ticket : Migration and Female Labour*, Londres, Routledge and Kegan.
- EHRENREICH B. ET HOCHSCHILD A. [2002], *Global Women*, London, Metropolitan Books.
- PARRENAS R. [2001], *Servants of Globalization: Women Migration and Domestic Work*, Stanford University Press.
- TRIANDAFYLIDOU A., GROPAS R. (eds) [2007], *European Immigration: A Sourcebook*, Aldershot: Asghate.